



Calendrier

Décembre 2022

Réunion bureau vendredi 02/12/22 membres local 17h30
Mercredi 07/12/22 lecture d'actes local adh 17h30

Présentiel ou distanciel

Jean Marc Dufrenoy

Samedi 10/12/22 Cours Paléo inscrits 9h00

Distanciel ou présentiel

Bruno Gachet

Janvier 2023

Mercredi 04/01/2023 lecture d'actes local adh 17h30

Présentiel ou distanciel

Jean Marc Dufrenoy

Mercredi 11/01/2023 Groupe préparation projet
« Saga des Borjon » local Participants 16h30

Samedi 14/01/2023 Cours Paléo inscrits 9 h00

Distanciel ou présentiel

Bruno Gachet

Informations

Tous les mercredis (y compris les jours d'atelier) la permanence est assurée sans sujet préalable.

Certaines permanences se tiennent désormais sur rendez-vous. Il s'agit :

du Dépannage Latin avec Pierre Blazy

pierrotblazy@orange.fr

Et de l'atelier informatique avec Serge Michel

serge.michel73@free.fr

De l'aide à la recherche : odile.romanaz@orange.fr

Lectures d'actes II

L'an passé nous nous étions surtout concentrés sur les cadastres et leur interprétation. Cette année, l'accent sera mis sur les archives judiciaires. En ce 2 novembre en fin d'après-midi, nous étions une dizaine pour moitié au local, pour l'autre en distanciel afin de suivre les aventures évasives et palpitantes de certains détenus des prisons royales mauriennes avec la complicité plus ou moins passive ou active des geôliers.

Cette lecture avait commencé en octobre lors de la première séance, mais nous n'étions pas arrivés au bout des textes, histoire de tenir un peu en haleine mes lecteurs. Les procédures interrogatoires de l'époque donnent souvent lieu à de fortes redondances, un peu fastidieuses mais qui au final facilitent la compréhension d'ensemble, aidée il est vrai par une lecture relativement aisée de ces textes anté-révolutionnaires de quelques décennies tout au plus. La qualité des auditeurs peut alors être appréciée, niveau de l'expression, du vocabulaire employé et bien sûr capacité de signer qui témoignent de leur niveau respectif de maîtrise de la langue de Molière. Le greffier est censé écrire in extenso les paroles exactes des témoins. Sans doute s'arrange-t-il parfois à rendre des paroles compréhensibles pour les nécessités de la procédure. Au détour de ces lignes c'est tout un monde du quotidien totalement oublié de nos contemporains et des "grands" historiens qui apparaît, coutumes vestimentaires, alimentaires, configuration des espaces de vie, préoccupations et mentalités populaires, mais aussi localisme et autres jurons. Notre affaire du jour a d'autant plus d'intérêts qu'elle permet de rebondir sur d'autres épisodes délictueux dont un sera traité au cours de notre prochaine séance du 7 décembre.

Il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre le premier mercredi de chaque mois, au local ou tout au chaud chez vous grâce à la visio-phonie. Et si on craint de n'être pas à l'aise avec la lecture, on peut aussi juste écouter ! Il suffit pour cela de vous manifester.

Jean-Marc Dufrenoy

Petite histoire autour de la tribune de l'église de Saint André

Au fil des siècles, les évêques de Maurienne ont assuré de nombreuses visites pastorales dans leur diocèse, au rythme d'une tous les 3-4 ans environ.

Celles-ci revêtaient une grande solennité. Accompagné par les vicaires généraux et son secrétaire, l'évêque était accueilli dans chaque paroisse par tous ceux qui avaient une charge dans la commune, tant laïque que religieuse.

Animations



Papillotes et chocolats
Mercredi 28 Décembre 2022
A 18 h
Au local de Villargondran

On tire les Rois
Fin janvier (date à préciser)



Des précisions vous seront adressées directement par mail début décembre quant au déroulement de ces moments de convivialité et aux modalités d'inscription.

La visite dure plusieurs jours. Lors de ce temps fort se succèdent des prières, des messes, des prédications et la confirmation. La très grande majorité de la population, pour ne pas dire la totalité, y participe.

Mais c'est aussi et surtout un état des lieux : église, chapelles, culte et personnel ecclésiastique, finances, confrérie....

L'évêque ne fait que la visite de l'église principale de la paroisse, les vicaires généraux assurent celle des chapelles. Le secrétaire rédige en général sur le champ le procès verbal qui donne lieu à des ordonnances. Ces éléments seront repris lors de la prochaine visite.

Dans le bulletin N° 251 de Février 2019, nous avons rapporté les visites faites à Valmeinier en 1700 par François Hyacinthe de Valpergue, évêque de Maurienne et Prince d'Aiguebelle que nous retrouvons dans une autre commune.

La lecture de ces procès verbaux nous apporte un éclairage sur nos églises et chapelles, mais aussi sur la vie de nos villages et sur l'implication de l'église dans l'ordre moral de ces communautés comme nous le montrent ces extraits relevés dans les visites pastorales de la paroisse de Saint André.

29 juin 1700 Monseigneur François Hyacinthe de Valpergue de Masin

« Nous avons appris que, quelques personnes n'ont pas encore satisfaits à leur devoir Pascal, surquoy nous avons donné les ordres que nous avons jugé nécessaire au Révérend Curé ; que souvent on profane les fêtes et dimanches par des excès de bouche que l'on fait dans des cabarets pendant même les offices divins et aux fêtes de Pentecôte à l'occasion des confréries du Saint Esprit »

« par conséquence défendons aux maîtres des logis, cabaretiers et hôtes de vendre du vin à personnes du lieu et à ceux ci d'aller aux cabarets pendant les offices divins sous peine de censures ecclésiastiques et mandons à notre procureur fiscal de faire informer tant contre les hôtes contrevenants que contre les habitants de la paroisse ».

28 mai 1827 Monseigneur Alexis BILLET

"La tribune qui est placée sur le vestibule de l'église est grande et propre. On y voit un autel décent où l'on célèbre quelquefois le Saint Sacrifice. Nous apprenons d'ailleurs avec plaisir que cette tribune ne s'ouvre que rarement et qu'il ne s'y commet pas des irrévérences ».

2 juin 1837 Monseigneur Alexis BILLET

"Pour prévenir les abus nous recommandons au Révérend Curé et au conseil de fabrique de ne laisser aller sur la tribune que ceux auxquels ils auraient assigné une place et à cette fin de faire garder la porte qui s'y trouve au bas de l'escalier par un homme de confiance qui sera chargé de la fermer lorsque les offices seront commencés"

26 mai 1843 Monseigneur François Marie VIBERT

"Nous apprenons que l'abus relatif à la tribune dont est fait mention dans le dernier procès verbal de visite subsiste encore, Nous invitons de nouveau le Révérend Recteur et le conseil de fabrique à ne laisser aller sur la tribune que ceux qui en auront assigné une place"

18 mai 1849 Monseigneur François Marie VIBERT

" Nous apprenons avec peine que l'abus relatif de la tribune dont est fait mention dans les procès verbaux des deux dernières visites n'a pas entièrement cessé. Nous renouvelons au Révérend Curé et au conseil de fabrique, l'invitation de ne laisser aller à la tribune que ceux auxquels ils auront assigné une place."

L'histoire ne nous dit pas ce qui se passait dans les tribunes ! Mais l'affaire est suivie de près puisque pendant une dizaine d'années elle est évoquée par l'évêque lors de son passage à Saint André.

En 1870, lors d'une visite pastorale on reparle de la tribune de l'église, cette fois seulement pour signaler que l'escalier pour monter à la tribune a été refait. « Les irrévérences ont sans doute cessé »

Odile Romanaz

Brrrr...l'été 1813

« La nuit du six juillet mille huit cents treize une forte gelée se fit sentir en cette commune de Bessans, qui emporte au moins les trois quarts de la récolte en blé seigle, presque toutes les pommes de terre ont été gelées, Les orges et avoines n'ont pas tout fait tant souffert. Pour sestre trouvez plus tardifs, les foins sutout dans les hautes montagnes ont été gelées et reduits a peine a la moitie des saisons ordinaires et de beaucoup inférieurs a la qualité des foins des autres années. Les fruits tant de la pleine que des montagnes ont presque été reduites a la moitie a cause de la diminution du lait aux vaches et brebis occasionné par le gel qui a gaté et détruit l'herbage. ainsi l'esperance des cultivateurs sur la recolte qui paraissait la veille devoir etre abondante a été frustrée dans une matinée de sorte qu'on évalue le dommage causé par ledit gel en cette commune a plus de cinquante mille francs et depuis l'an mille sept cents cinquante trois l'on na pas eu Une gelée qui ait fait tant de dégats. La nuit du vingt au vingt un même mois, et an, après une pluie froide succéda la neige qui couvrit toute la surface du sol de cette commune et écrasa tellement les bleds et les foins que le tout etoit aplati contre terre, comme un aire. et a deux heures apres midy du vingt un, tout etait encore couvert de neiges, des gens dignes de foi qui ont été obligés d'aller ramasser et descendre leurs bestiaux des montagnes que dans le haut de la Montagne de Ribon dans les endroits où le vent endroits l'avoit accumulé il y avoit pres de cinq pieds d'épaisseur et environ deux pieds partout ailleurs. Le vingt deux le soleil ayant un peu paru, on vit descendre des avalanches de neige en plusieurs endroits, et particulièrement au ruisseau dit de Rebar qui descend fort bas et couvrit une partie des prés latéraux à son couchant et une au ruisseau dit l'Effochel qui est descendue avec fracas jusqua la riviere D'arc, comme si ceult été le mois de mars chose inouie meme par les plus anciens de la commune. » *

Par mémoire, Bessans le 22 juillet 1813 Foudraz (prêtre) (*fautes d'orthographe d'origine*)

Fin 1813 la Savoie ne dépend plus totalement de la France, après la chute de l'empire elle a été reconquise par le royaume de Sardaigne. Le Concordat de 1801 et cet épisode expliquent qu'on puisse encore trouver des actes de BMS à cette époque en Haute-Maurienne (ils sont d'ailleurs souvent rédigés en latin).

Josette Limousin

Petit lexique savoyard

PILATER= faire la queue

un **AGACIN** = un cor au pied, un durillon.

APONDRE = ajouter, allonger, attacher.

AULP = alpage

PRENDRE un coup de taffu= s'énerver, se mettre en colère

NIULER = pleurer (Arrête de niuler !)

Christian Pourre

Les archives hospitalières

Les hôpitaux comme toutes les administrations possèdent leurs propres registres. Ces registres contiennent un certain nombre d'informations qui peuvent se révéler précieuses pour le généalogiste et lui permettre de confirmer ou découvrir les causes d'une hospitalisation, les raisons et les dates ainsi que les décès survenus à l'hôpital.

Les archives hospitalières constituent une catégorie à part, bien que soumise au contrôle scientifique et technique de l'administration des archives. Il existe pour elles une réglementation propre qui s'applique à tous les types d'hôpitaux.

Ce matériau archivistique unique témoigne également des conditions d'existence des indigents, des malades mentaux ou encore des prostituées.

On les retrouve dans les Archives Municipales, classées dans la série Q ou Départementales, classées dans la série H-Dépot.

« Remarque La série H est la série des institutions religieuses de l'Ancien Régime. Les archives hospitalières ont été classées initialement dans cette série, car les premiers hôpitaux étaient administrés par des organisations religieuses, au nom de la charité.

Par ailleurs, les archives hospitalières ne sont presque jamais numérisées. Pour les rechercher, il faudra donc toujours se rendre sur place. » (*Voir à la fin de l'article le cas particulier de la ville de Paris*).

Les registres hospitaliers sont appelés registres de population. Ils sont au nombre de 3 :

- les registres d'entrées et de sorties
- les répertoires d'entrées et de sorties
- les états nominatifs annuels.

Les premiers, **les registres d'entrée et sorties** sont un peu comme les registres d'état civil, c'est-à-dire qu'ils sont par ordre chronologique. Dès qu'une personne est admise à l'hôpital, elle est répertoriée ; on y trouve à minima l'état civil du patient, son adresse, quelquefois son métier et le motif de son admission.

Cependant, par le passé les écrits contenaient plus de précision, principalement lorsqu'il s'agissait d'enfants, comme par exemple, le nom des parents et quelquefois leurs professions, leur condition sociale (pauvreté, prison, enfant abandonné...). On peut supposer que des recherches étaient faites sur la famille ou l'environnement proche du patient accueilli à l'hôpital. Ce sont surtout les registres des petites villes, ceux des grandes villes sont plus structurés certes mais aussi plus administratifs et moins détaillés.

Les **répertoires d'entrées et sorties** sont des répertoires alphabétiques qui existent surtout dans les grands hôpitaux ; ils offrent la possibilité de retrouver un ancêtre à partir de son nom. Cette modalité facilite la recherche car on ne possède pas toujours les périodes d'hospitalisation. On peut ainsi retrouver le numéro d'admission et consulter le registre des entrées.

Et enfin, les **états nominatifs annuels** sont la liste des personnes admises à l'hôpital, avec leurs dates d'entrée et de sortie, leur âge, et leur catégorie d'admission. Eux, au contraire sont présents dans les petits hôpitaux ne possédant pas de répertoires alphabétiques.

L'hôpital détient aussi un registre des décès qui offre la plus value (par rapport au registre d'état civil) d'indiquer la cause du décès.

De plus, les centres hospitaliers possèdent dans leurs archives :

* des registres de délibérations qui mentionnent les patients, toutes les décisions prises lors des réunions de la Commission Administrative de l'hôpital, de quelques natures que ce soit mais on peut par exemple y retrouver des informations sur les enfants assistés et les personnes indigentes.

* des correspondances au sujet des patients provenant soit de la famille soit de la mairie de la commune de résidence, pouvant révéler des informations précieuses comme : « dans une lettre, il est fait mention d'un malade qui a perdu la tête et qui se sauve la nuit tout nu ».

* des règlements intérieurs : règlements, témoins de la vie quotidienne de nos ancêtres durant leur séjour à l'hôpital.

Par exemple, on pourra retrouver :

- * les règles de vie de l'hospice
- * le régime alimentaire des patients
- * les conditions de travail des pensionnaires valides
- * l'organisation des services religieux.

Délais de communicabilité

Le délai de communicabilité des archives hospitalières est de 120 ans par respect pour le secret médical des personnes encore en vie.

Pour les personnes décédées, le délai de communicabilité est ramené à 25 ans.

Il est donc possible de consulter un registre hospitalier de décès de 1995, mais pas un registre d'entrées de 1920.

Le cas particulier de la ville de Paris

Pour la ville de Paris, les archives hospitalières sont conservées par les **Archives de l'AP-HP** (Assistance Publique – Hôpitaux de Paris).

Tous les registres communicables de plus de 150 ans sont numérisés et accessibles sur [le site internet de l'AP-HP](#).

On peut donc entreprendre des recherches sur nos ancêtres jusqu'à la guerre de 1870.

En revanche, pour les archives communicables plus récentes, il faut se déplacer à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre.

Généanet s'intéresse à l'accident ferroviaire de 1917

Nous avons par le passé relaté dans un ou plusieurs bulletins (voir notamment le bulletin N° 237 de Décembre 2017) de Maurienne Généalogie l'accident ferroviaire de Saint Michel de Maurienne, qui a eu lieu en pleine guerre de 14-18, plus précisément le 11 décembre 1917. Plus de mille permissionnaires français entassés dans ce convoi de 350 mètres de long, répartis sur 17 voitures quittèrent une petite ville d'Italie entre Trévise et Vicence en direction de Chambéry.

Les causes de l'accident restent floues mais le train prend de la vitesse (150 Km/h) entre la Saussaz et Saint Michel de Maurienne et devient incontrôlable. La locomotive et les wagons déraillent, et s'écrasent contre les piliers d'un pont ou contre un mur. Un terrible incendie se déclare. Le bilan est lourd : 433 soldats morts. C'est la plus grande catastrophe ferroviaire en France et la cinquième plus grave au monde et cependant dans le contexte de la Grande Guerre, cet événement est tenu secret.

Plus de 50 ans plus tard ce tragique accident a pu être connu grâce au travail d'un passionné (André Pallatier) qui publia, après un gros travail de recherches aux archives, un livre ; « Le tragique destin d'un train de permissionnaires ».

Cet événement a touché de très nombreuses familles et Généanet s'est intéressé aux familles françaises touchées par le deuil.

Un arbre généalogique de plus de 33 000 personnes a été créé avec les noms des victimes, leurs familles, leurs généalogie et leur histoire. C'est un arbre collaboratif, réalisé entièrement par des bénévoles.

On peut y trouver tous les noms de familles, la liste des tués par ordre alphabétique, les lieux d'origine des soldats disparus, 4512 documents personnels reliés aux victimes et à tous ceux qui figurent sur l'arbre, une cartographie montrant la répartition géographique. Sont répertoriés également tous les régiments d'appartenance, les pourcentages de grades et fonctions, les professions exercées par les militaires disparus, des photos et quelques articles de presse.



Le petit journal 18 décembre 1917

Josette Limousin d'après un document relayé par Blandine Dujour.

Animaux légendaires de Maurienne

En novembre 1938 parut dans la revue Cor de chasse, un article annonçant la mort du chien célèbre et légendaire Flambeau. Ce chien vaguemestre du fort de Sollières en Haute Maurienne assurait chaque jour la liaison entre le quartier napoléon de Lanslebourg à 1410 mètres d'altitude et le fort à 2700 mètres. Pendant 10 ans, depuis 1929, il fit sa tournée quotidienne, quelque soit les conditions météorologiques. Même quand les éclaireurs skieurs détachés au fort ne pouvaient sortir dans la tempête, Flambeau, le dos équipé de ses deux sacoches bravait les intempéries pour accomplir sa mission. Il parcourait cette distance en deux heures environ, là où un homme, à pieds comme à skis mettait quatre heures. Les soldats, qui montaient la garde le long de la frontière séparant les deux nations l'attendaient chaque jour avec impatience pour lire leurs courriers mais aussi avec angoisse de peur qu'il lui arrive malheur. Ce chien, ayant un matricule et un livret militaire, était célèbre chez les chasseurs Alpins pour avoir sauvé à plusieurs reprises des skieurs pris sous une avalanche. Il a même été décoré par le colonel du bataillon.

Fidèle, courageux, doté d'une excellente mémoire, il était connu et reconnu de tous les Languerains et ami avec l'édile de la commune.

On raconte qu'un jour d'été, les sacoches pendues à ses flancs il suffoqua de chaleur et ne résiste pas à se baigner dans le lac de montagne qu'il longe chaque jour. « Quel plaisir ce petit bain au frais, truffe levée ! » Plaisir hélas non partagé par le chef de poste dans l'incapacité de trier le courrier tout mouillé. Comment reconnaître les noms des destinataires ou déchiffrer une note de service du capitaine ?

Une année avant son décès, en octobre 1938 ce brave animal avait été mis à la retraite, usé par ces multiples randonnées mais sentant sa dernière heure arrivée, il s'était remis en route en direction du fort et c'est là qu'il a rendu son dernier soupir en présence des soldats attristés.

Il fut enterré au poste de Sollières avec les honneurs militaires. Hélas, en 1945 des combats importants de la bataille du Mont Froid, détruisent sa tombe mais soutenue par de nombreux donateurs et par la SPA, la ville de Lanslebourg décide d'élever un monument en hommage au chien facteur, monument inauguré en aout 1954 en présence de nombreux maurienais.

Célèbre aussi en Maurienne mais pour d'autres raisons, le dernier ours a fait parler de lui en son temps. Pour lui la belle époque est révolue ; le développement des activités humaines, le déboisement, la chasse réduisent considérablement son espace.

En 1860, au moment de l'Annexion un peu plus de soixante ursidés vivent encore dans les Alpes françaises. Au fil des années, ils sont abattus et vers 1900 il ne reste plus qu'une vingtaine de plantigrades. Traqués ils se réfugient dans les forêts mauriennes.

En 1921, à Montgellafrey, un ours attaque un troupeau de brebis ; alertés par le berger, trois habitants arment leurs fusils et partent avec leurs chiens. Nos trois savoyards remontent les alpages, la pente est raide et ils se retrouvent bientôt dans les éboulis du Roc Rouge. Soudain, les chiens s'agitent : un ours brun apparaît derrière un rocher à environ 50 mètres. Ils font feu.

Le 13 Aout, à 12h30, l'animal s'effondre. Le trophée est descendu dans une charrette et jusque tard dans la nuit, on va fêter l'évènement. Les 120 kilogrammes de viande sont vendus à un boucher de La Chambre.

Le dernier ours des pays de Savoie vient d'être abattu.

J. Limousin d'après, entre autres, Pierre Hoffmann